



Commune de  
**St-Sulpice**

Compte rendu N° 08/2023

Séance de la ComDD

**Lundi 5 juin 2023 à 19h00**

à la salle des Commissions,

Rue du Centre 60

## **COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **Participants**

Arnoud Bifrare (AB), Quentin Bizzo (QB), Arnaud Delessert (AD), Sidonie Fandard (SF), Andrea Medrano (AMG), Anne Merminod (AM), Pierre-Alain Probst (PAP), Claude-Alain Rouge (CAR)

### **Absent excusé**

Carmen Fankhauser (CF)

### **Absent non excusé**

Constant Signarbieux (CS)

### **Diffusion**

Participants, absents et sur le site de la commune

### **Validation**

Merci de nous faire part de vos retours et commentaires jusqu'au 21 août 2023. Le présent compte rendu sera considéré comme validé après ce délai.

### **Objet de la séance**

- Décision du préavis - Modification du Règlement du Fonds communal pour le développement durable et de la Directive d'application
- Étude mobilité électrique : résultats
- Compte-rendu de l'avancement des projets
- Session de formation pour les élus
- Divers
  - o Visite de l'usine TRIDEL

**Points abordés** : se référer à la présentation de la séance en annexe.

## Complément d'information et échanges

- AM a présenté aux membres de la Commission la décision prise par le Conseil communal concernant le préavis visant à harmoniser le règlement et la directive du Fonds communal pour le développement durable. Une fois la modification approuvée par le Canton, la Commission devra être constituée de 10 membres dont un membre de chaque parti représenté au Conseil communal.
- AM a expliqué qu'il y avait deux possibilités : la dissolution de la Commission actuelle ou la démission d'un membre pour libérer une place et pouvoir accueillir un membre du Parti Libéral-Radical (PLR), seul parti qui n'est pas représenté au sein de la Commission actuelle.
- Suite à cette annonce, CAR a décidé de céder sa place à un nouveau membre du PLR, ses obligations actuelles ne lui permettant pas de continuer à participer régulièrement à cette commission. Toutefois, il reste à disposition. Il participera volontiers aux séances en tant qu'expert en cas de besoin. Et il collabore de façon étroite avec la déléguée.
- AM l'a chaleureusement remercié pour son engagement au sein de la Commission et l'éclairage précieux qu'il a apporté sur tout ce qui concerne le développement durable et la biodiversité.
- AMG a présenté les résultats de l'étude mobilité électrique et la stratégie préconisée par le prestataire E-Cube. Cette présentation a engagé des discussions concernant les tests faits sur les voitures électriques et l'importance de tenir compte de la taille et du poids du véhicule pour avoir des réelles économies d'énergie.
- Plusieurs membres de la Commission ont demandé à avoir la présentation Powerpoint des résultats de l'étude mobilité. AM et AMG se sont engagées à leur transmettre une version allégée lors de la remise du PV.
- Lors de la présentation des avancements des projets, AM a expliqué que le rendu des offres, dans le cadre du projet GROUP-IT, avait pris quelques semaines de retard suite au désistement d'un installateur et que les installations débiteront en fin d'année, car il y a une pénurie d'onduleurs. C'est pourquoi, le budget prévu en 2023 pour la subvention des capteurs photovoltaïques sera décalé en 2024.
- Concernant le projet Ma Commune et moi, SF nous a fait part de son inscription et de son ressenti positif lors du premier entretien. Elle nous fera un retour à la fin du programme.
- Sur le projet « SDOL rénove », il a été rappelé que celui-ci concerne l'accompagnement à la rénovation des grands immeubles locatifs construits entre 1945 et 1999.
- AMG a expliqué que lors de la prochaine séance, la Commission réfléchira aux mesures à prendre en lien avec la mobilité électrique pour donner suite à l'étude.

- AD a rappelé la suggestion de CF qui était de proposer aux élus du Conseil communal une formation pour les sensibiliser à la transition énergétique. Il a expliqué qu'il y aurait deux possibilités :
  - o Solliciter les services de M. Marc Müller (Impact Living) en tant que conférencier et prévoir un budget spécifique pour cette prestation.
  - o Faire appel à une personnalité du monde académique.
- Il a été demandé à QB et AD de proposer cette formation aux conseillers communaux et de les motiver pour en mobiliser entre 25-30.
- AB s'est également proposé pour apporter son éclairage lors de la conférence.
- Suite à une discussion, il a été décidé d'ouvrir cette formation également à toute la population. Une date sera fixée lors d'une prochaine séance.
- Dans les points divers, la Commission a discuté de la possibilité d'une visite de l'usine TRIDEL proposée par SF. Plusieurs membres seraient intéressés par cette visite. Il a été suggéré aux membres de la Commission, qui sont également des conseillers communaux, de relayer la proposition de visite aux autres membres du Conseil communal.





# Commission développement durable

Séance du 05.06.2023



# Ordre du jour

1. Décision du préavis – Modification du Règlement du Fonds communal pour le développement durable et de la Directive d'application
2. Étude mobilité électrique : résultats
3. Compte-rendu de l'avancement des projets
4. Session de formation pour les élus
5. Divers
  - Visite de l'usine TRIDEL

# Décision du préavis – Modification du Règlement du Fonds communal pour le développement durable

## Article 13 Organisation

La Municipalité désigne, en principe au début de chaque législature, une commission constituée :

- d'une délégation de la Municipalité comprenant, en tous les cas, le Municipal en charge du développement durable ;
- d'un ou plusieurs membres de l'Administration communale dont les fonctions sont en lien avec le développement durable ;
- ~~- d'un ou plusieurs membres du Conseil communal ;~~
- d'au maximum un membre de chaque parti du Conseil communal ;
- d'un ou plusieurs membres externes compétents, domiciliés sur le territoire communal.

La composition et l'organisation de la commission sont de la compétence de la Municipalité. Elle se réunit sur demande du Président, mais au moins deux fois par an. Elle ne peut siéger valablement que si la majorité des membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Le programme annuel de subventions est validé par la Municipalité.

La commission est chargée :

- de proposer les mesures encouragées par le fonds ;
- de proposer l'octroi d'aides.

Le délégué au développement durable est chargé de l'examen et de l'instruction des demandes de subventions.

## Article 14 Gestion du fonds

La Municipalité est responsable de la gestion du Fonds ;

Elle informe le Conseil communal de la gestion et du contrôle du Fonds dans le cadre du rapport de gestion.





# Modification de la Directive d'application relative au fonctionnement de la Commission de développement durable

## Article 4 Composition

Elle peut compter jusqu'à 10 membres, dont :

- une délégation municipale formée d'un ou plusieurs membres ;
- un ou deux membres de l'administration communale dont le délégué au développement durable ;
- ~~- un ou plusieurs membres du Conseil communal, si possible un représentant de chaque parti ;~~
- **au maximum un membre de chaque parti du Conseil communal ;**
- un ou plusieurs membres externes compétents, domiciliés sur le territoire communal ;

La Municipalité désigne ses représentants en début de chaque législature. Elle nomme les représentants du Conseil communal sur proposition du Conseil. Elle nomme les membres externes sur la base d'un dossier de candidature.

Les membres de la commission sont nommés pour la durée de la législature. Cette nomination est reconductible. En cas de vacance d'un poste en cours de législature ou d'absences répétées aux séances, la Municipalité peut proposer de repourvoir le poste.



# Étude mobilité : résultats

## Méthodologie

### Module 1

#### Stratégie de développement de la mobilité électrique à St-Sulpice

- Identification des enjeux clés de la mobilité électrique sur le territoire communal
- État des lieux de l'infrastructure de recharge publique à St-Sulpice, dans le canton et en Suisse
- Revue mise à jour des objectifs de l'UE, de la Confédération et du Canton
- Scénarios d'électrification du parc automobile à horizon 2025 (et vision 2030)
- Revue du cadre légal pour la commune
- Revue des bases légales et des prescriptions techniques pour le déploiement des bornes publiques

### Module 2

#### Enquête auprès des utilisateurs

- Formalisation d'un questionnaire en ligne et formalisation d'une infographie grand public

### Module 3

#### Stratégie de déploiement des bornes publiques

- Projection du besoin en infrastructures de recharge publiques sur le territoire communal à horizon 2025 – 2030
- Caractérisation de l'infrastructure de recharge en termes technologiques et d'emplacement
- Description des modèles possibles de déploiement pour porter le déploiement de l'infrastructure publique sur plusieurs enjeux

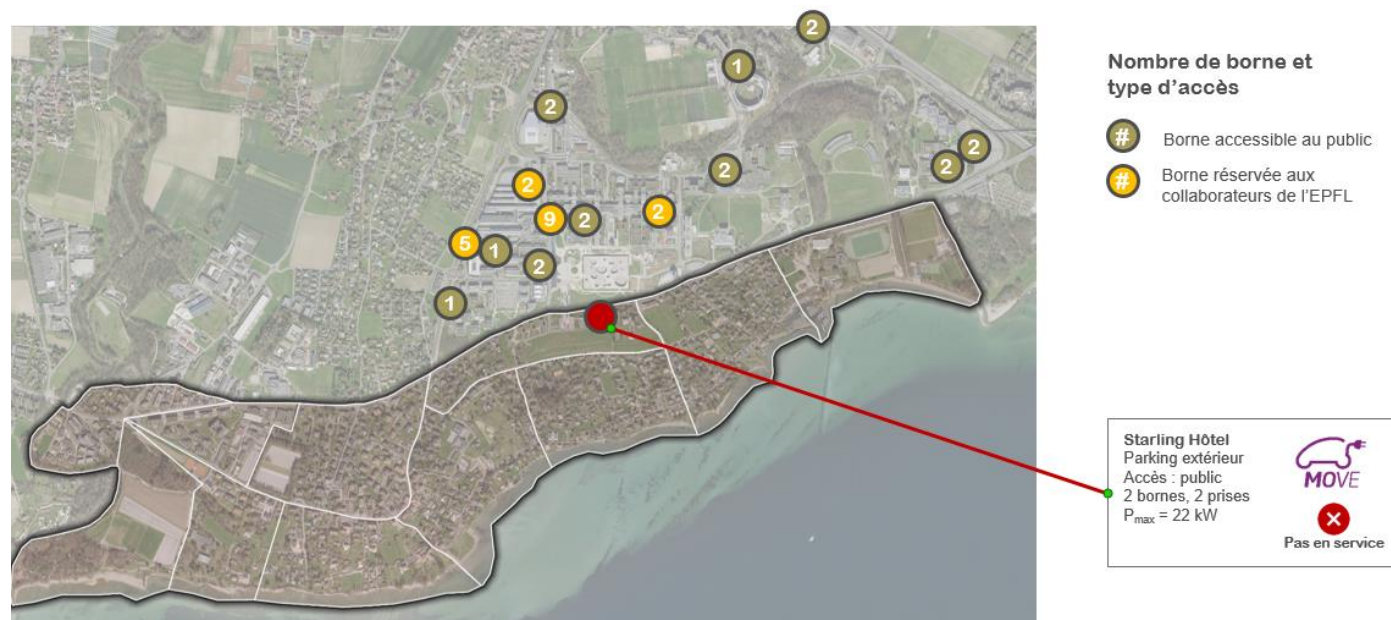




# Étude mobilité : résultats

## États des lieux

- La commune ne possède aucune borne de recharge mais ses habitants peuvent bénéficier d'un réseau de 14 stations de recharge à proximité.
- Taux de pénétration des véhicules électriques en avance sur le Canton et la Confédération (39% vs. 23% et 22%)
- 642 places de stationnement mises à disposition gratuitement et pour une durée limitée et 10/135 macarons possibles délivrés en 2022

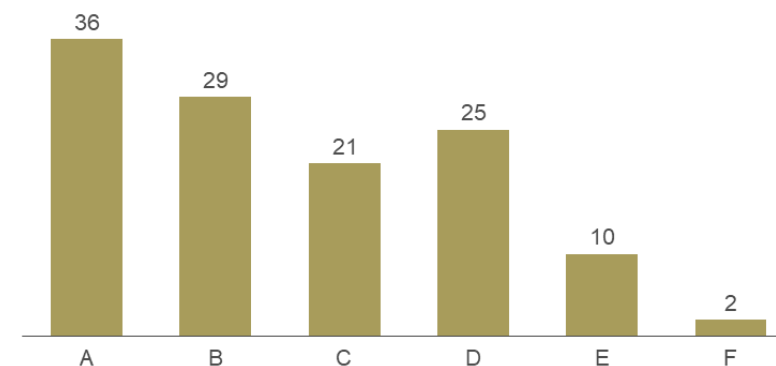


# Étude mobilité : résultats

Enquête : taux de réponse satisfaisant de ~ 15% (390 répondants)

- Les répondants résidant à St-Sulpice disposent quasiment tous d'une place de parc privé et ~50% des travailleurs sondés ont une place de parc à disposition.
- Parmi les répondants ; 19% ont un VE ou VHR et 52% un VT
- 25 % des répondants possédant une VT prévoient d'acheter un VE dans les 2 ans.
- 93 sondés ont une borne de recharge sur leur lieu d'habitation ou à proximité.
- Les utilisateurs de VE se rechargent essentiellement à domicile et au travail.
- Freins : avoir un véhicule thermique en bon état et la perception de l'autonomie de VE

QUELS ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS FAVORISERONT VOTRE PASSAGE À LA VOITURE ÉLECTRIQUE ?



- A. Subvention à l'achat d'un VE
- B. Subvention à l'installation d'une borne privée
- C. Installation d'une solution de recharge rapide à proximité
- D. Introduction d'un cadre favorable pour les parkings collectif
- E. Installation de solutions de recharge lente à proximité
- F. Autre : législation européenne sur la vente de voiture thermique

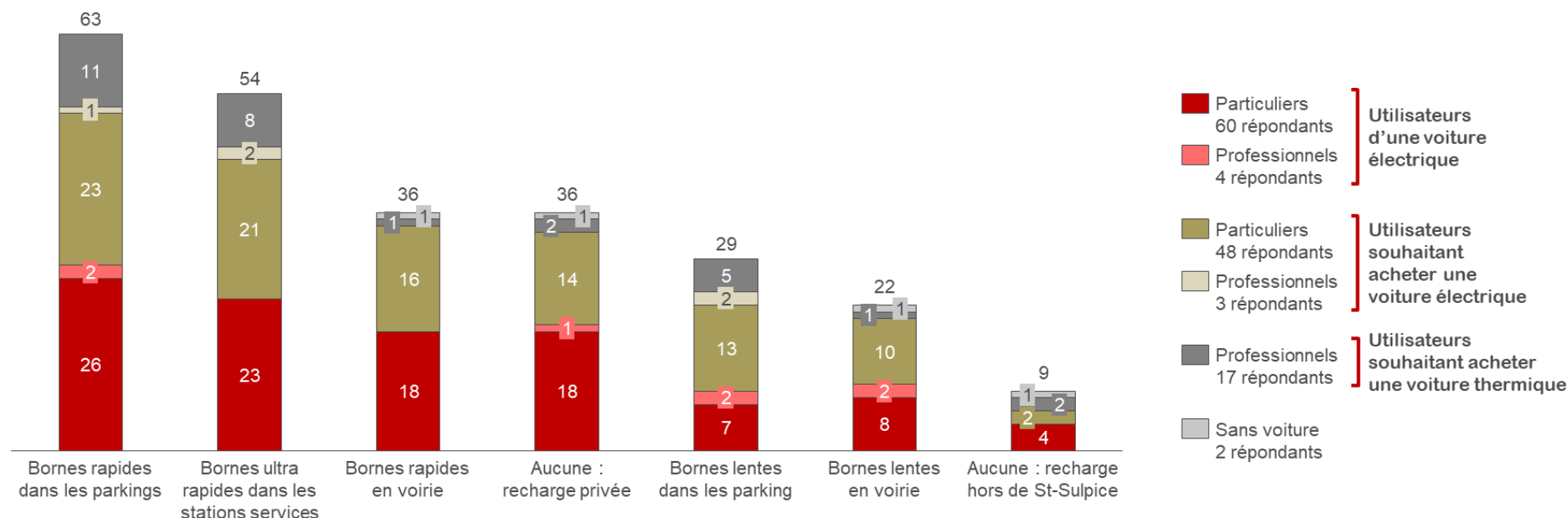


# Étude mobilité : résultats

## Enquête (suite)

- Les utilisateurs et futurs acquéreurs de VE souhaiteraient privilégier le déploiement de bornes rapides dans les stations-services ou les parkings (publics ou privés ouverts au public).
- 23% des répondants estiment que l'installation d'une borne de recharge sur leur place de parc privée ou semi-privée sera complexe.
- Complexités avancées : difficultés techniques, organisationnelles, de financement, complexité, partenariat fiable

Selon vous, quelles solutions de recharge publiques la commune devrait-elle déployer en priorité pour répondre à vos besoins ?



# Étude mobilité : résultats

- Le taux d'électrification du parc automobile à St-Sulpice par rapport à 2022 devrait doubler d'ici 2025 (8% → 16%).
- 181 VE/VHR en 2022 → 434 VE/VHR en 2025
- L'essentiel des résidents disposent d'une place de stationnement privée ou semi-privée.
- Le besoin en recharge de substitution est donc conditionné par les besoins des résidents et des pendulaires stationnant sur l'espace public (macarons) et par les ménages qui éprouveraient des difficultés à installer des bornes de recharge (~23% selon l'enquête).

Trois alternatives de développement possibles :

- 1) **Réponse aux besoins privés (86%)** : assurer le développement d'une infrastructure privée ou semi-privée, en particulier où elle pourrait être plus complexe (locataires, conditions d'installation complexes).
- 2) **Réponse par des bornes publiques lentes (9%)** : déployer sur son territoire une infrastructure de recharge AC lente (moins de 22 kW) pour répondre aux besoins identifiés de ses résidents et pendulaires.
- 3) **Réponse par des bornes publiques rapides / ultra-rapides** : organiser le déploiement d'une infrastructure de recharge DC lente (50 – 100 kW) ou rapide (>100 kW) pour les résidents, pendulaires et le tourisme de plaisance ou économique.



# Étude mobilité : actions possibles

1

## Réponse aux besoins privés

- Mise en place d'un guichet d'accompagnement & d'informations sur le sujet de la mobilité électrique
- Introduction de subventions pour les solutions semi-privées en complément des subventions cantonales
- Mises en place d'incitations ou d'obligations réglementaires au développement
- Promotion éventuelle d'autres formes de mobilité pour les administrés (Car-sharing, vélo électrique, etc.)

2

## Réponse par des bornes publiques lentes

- Identification des difficultés réelles d'installation d'une solution de recharge au niveau des places de stationnement privées ou semi-privées (installation d'entre 4 et 7 bornes publiques à horizon 2025)
- Analyse géographique de l'emplacement idéal pour installer une ou plusieurs bornes
- Identification de partenaires ou de fournisseurs de bornes de recharge (5-10k CHF par borne avec installation, mais potentiellement plus)

3

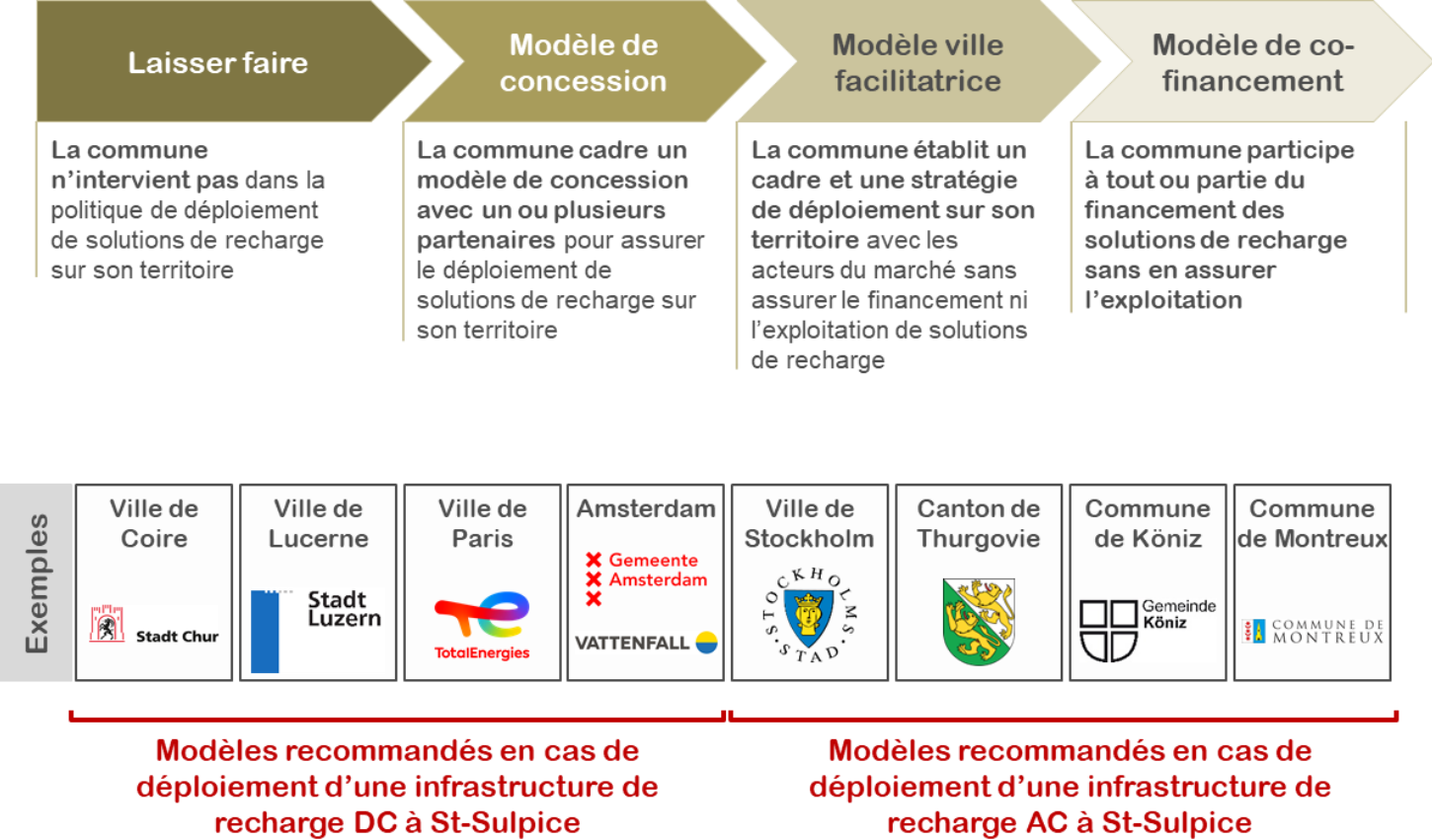
## Réponse par des bornes publiques rapides / ultra-rapides

- Surveillance du besoins des administrés (place macarons & résidents privés sans point de recharge) et touristiques pour qualifier les besoins
- Discussions ou rapprochement auprès d'acteurs spécialisés (stations-services, EPFL, etc.) pour estimer les ambitions de déploiement autour du territoire communal (modèle de laisser-faire)
- Organisation d'un appel d'offres pour 1 à 2 bornes de recharge lorsque le besoin sera suffisant (modèle de concession)



# Étude mobilité : modèle d'affaires pour le déploiement de solutions de recharge publique

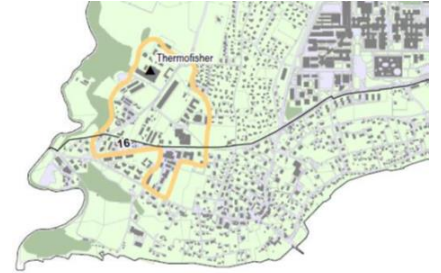
Modèles recommandés :





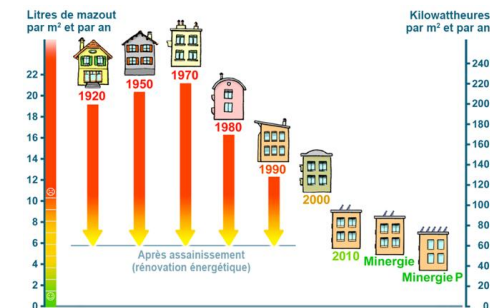
# Avancement des projets

- Étude CAD : résultats prévus en septembre, possibilité d'avoir des synergies avec la centrale de pompage, discussions ouvertes.
- Offre groupé photovoltaïque : offres rendues au participants, 78 inscrits en 1<sup>ère</sup> phase et 47 en 2<sup>ème</sup> phase, le taux de conversion le plus haut enregistré.
- Ma commune et moi : première session en cours, communication renforcée, 20 participants de St-Sulpice, soirée commune le 29 juin.
- SDOL rénove : le projet avance avec les autres communes de l'Ouest, on travaille sur un cahier de charges pour le prestataire.



**GROUP-IT**  
by HES-SO

**MA COMMUNE ET MOI**  
Un programme de coaching  
pour réduire votre empreinte carbone



# Avancement des projets

- Nettoyage des rives du lac : 4 matinées, organisées avec l'Association de sauvegarde du Léman, entre mai et octobre 2023, avec au total 292 enfants (1P à 8P + garderies).
- Pompe à vélo : avec une identité graphique, installée depuis mai.
- Vélo truck : atelier organisé pour le 10 juin, au Collège de Pâquis
- Fête de la Nature : balade des oiseaux du lac avec Léman Nature, 26 inscrits, 22 participants
- 123Nature : organisation d'un concours photo avec les autres communes partenaires.



# Session de formation pour les élus



# Divers







**Merci de votre attention !**

# Annexe 1

## Règlement actuel du Fonds communal pour le développement durable

### Article 13 Organisation

La Municipalité de St-Sulpice compose, au début de chaque législature, une commission constituée d'une délégation de la Municipalité avec, au moins le responsable du dicastère en charge du développement durable qui préside le Fonds. La commission peut également être composée d'un membre de l'Administration communale en lien avec le développement durable, d'un ou plusieurs membres du Conseil et d'une personne intéressée et compétente, si possible habitant de la commune.

La commission se réunit sur demande du Président. Elle ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Sur la base d'un programme annuel de subventions validé par la Municipalité, la commission est chargée d'évaluer les demandes de subventions soumises au Fonds et d'octroyer les financements.

### Article 14 Gestion du fonds

Le service « Énergie & Environnement », à défaut, le collaborateur en charge du développement durable, est responsable de la gestion du Fonds. Il a comme mission de coordonner les activités de la commission du Fonds, d'effectuer le suivi des actions et projets soutenus, de proposer annuellement des nouvelles aides financières génériques. Il est également en charge de la communication concernant le Fonds.





# Annexe 2

## Directive actuelle d'application relative au fonctionnement de la Commission de développement durable

### Article 4 Composition

La commission est présidée par le Municipal en charge du développement durable qui en est membre de droit. Elle peut comporter jusqu'à 10 membres, dont :

- un ou plusieurs membres de l'administration communale dont le délégué au développement durable ;
- un ou plusieurs membres du Conseil communal ;
- une ou plusieurs personnes, intéressées et compétentes, si possible habitant la commune.

La Municipalité nomme les membres de la commission pour la durée d'une législature, sur proposition du Municipal en charge du développement durable. Cette nomination est reconductible.

En cas de poste laissé vacant en cours de législature, la Municipalité peut proposer un membre pour son remplacement.

